VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

## J. L. Onoato — J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bullen, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, Dossier 98,244.

# Résidence Simple à 2 Etages,

### No 2423 N. REMPART, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Claude,

### A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98,244, dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bullen, I dit jugement et ordre lu et rendu en cour ouverte le 30 mai 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato encanteur, l'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 18 juillet 1912 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Rempart (autrefois Amour) St-Claude (autrefois Bons-Enfants), Mandeville et Espagne, mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Rempart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Rempart contenant vestibules, salons doubles, grande salle à manger, cuisine, chambres de domestique et septième à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de certificat et coût de l'acte de vente devant Peter Stiff, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente ensuite au bail existant et les loyers réservés aux vendeurs; jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acheteur devra payer au moment de l'adjudication, dix pour cent (sujet à retrait) sans intérêt ni pénalité, sur le montant du prix d'achat au moment de la vente avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

## J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 100 918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée susdite Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, le dit ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites, à savoir—

1 Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurant ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et formant le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 604, borné par les rues Robert, Scania, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Scania, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, s'adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Esman, Jena et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf, 20 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devront assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devront aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 ne portant ni intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

20 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

SUCCESSION DE ROBERT DORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Senior, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé 19 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout cette parcelle de terrain situé dans le Septième District de cette ville dans le carré 285 borné par les rues Burdette Panola (autrefois Cypress) Sycamore (autrefois Neuville) et Fern (autrefois Washington) ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison cabine en haïte près du coin des rues Burdette et Panola, composée des lots numéros deux, quatre, cinq et six, chacun de cinq cents cent mesure trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Burdette et Panola. Le lot six (6) sera vendu séparément et distinct des autres lots.

Conditions—Moitié en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un crédit d'un an deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être garantie par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux portant (7 0 0) sept pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale sur lieu du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et les acquéreurs devant payer en sus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant copies et certificats, devant W. F. Brewer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

German American Savings Bank & Trust Co., administratrices.

Ivy G. Kostrodge, avocat pour l'administratrice.

28 juin—28 30—juil 7 14 21 28 30

## Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ni Réserve.

COTTAGE DOUBLE,

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul E. Lecompte

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Bendix, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140-42 rue Banks.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant encanter et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B. Roemer Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encan sur un moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD Encanteur.

M. M. Boatner, Chas A. Byrne, Jas B. Roemer Jr, avocats.

20 juin—juil 7 14 21 28—août 1

## AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la Banque Franco.

COUR CIVILE DU DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 99,606—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déposer dans les dix jours qui suivront la présente notification les noms (s'ils en ont) qui peuvent en avoir, prétendus le compte présenté par Edward M. Robbert, liquidateur dans cette affaire, ne quant pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier—Wright et Beauregard, avocats.

20 juin—30—juil 15 9

## E. S. Cobb.

### INSTALLATION DE LAITERIE.

La Propriété de JOE SEELING, rues Colapissa et Dublin, avenue Carrollton et intersection du Mississippi Valley.

MARDI, le 16 juillet 1912 à 11 heures A. M.

Les suivants: 41 vaches, 10 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux, une charrette à fourrage, un sulky, 2 paires de harnais, 1 lot de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une installation de laiterie.

Conditions de la vente — Sommes de $100 et au dessous comptant, toutes au-dessus de $100.00 en un crédit de 6 mois avec bonne sécurité approuvée.

Prenez les cars Tulane-Ceinture pour assister à la vente.

Sans limite ou réserve.

E. S. COBB, Encanteur.

Bureau, 913 rue Gravier. Phone Main 2577.

7 juil—7 14

## INSTALLATION DE LAITERIE.

### LA PROPRIETE DE Mme R. BOURLETT,

Intersection de la Route de Gentilly et du North Eastern Rail Road.

JEUDI, LE 18 JUILLET 1912, A 11 HEURES A. M.

Les suivants: 64 vaches, 10 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à fourrage, 1 machine à fouscher, 2 sangles à fourrage, 2 paires de harnais, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à un équipement de laiterie.

Conditions de la vente—Sommes de $100 et au-dessous comptant. Toutes sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité approuvée. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle.

Prenez les cars Villeré pour la vente. Sans limite ou réserve.

P. S.—Maison et écuries à louer le jour de la vente.

E. S. COBB, Encanteur. Bureau, 913 rue Gravier. Phone Main 2577.

7 juil—7 14

## Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 705-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $36.00.

**MARDI,** le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

### Jules J. Viosca vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100 286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 906 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement en ordre de cette cour en date du 12 juin 1912 et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church, autrefois Ste Marie, Girod et Julia, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre vingt-neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Julia, soixante-quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de la première profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt sept (47) pieds sur une une ligne parallèle à la rue du Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod sur laquelle il y a une deuxième profondeur en façade de quatorze (14) pieds un (1) pouce et une (1) ligne et delà une largeur dans le fond sur la ligne s'étendant parallèle à la rue "Church" ou Ste-Marie, de cinquante trois (53) pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 6 février 1912 et d'une petite étendue de terre immédiatement dans le fond et contiguë sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, située à une distance de quatre-vingt neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod, et à une distance de soixante (60) pieds de l'encoignure des rues Girod et Charles ou St Mary et mesurant un (1) pied six (6) pouces et (3) lignes de face à la rue Girod sur cinquante quatre (54) pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujette aux droits de servitudes mentionnés dans l'acte d'achat du défunt Patrick F. Gegarty, décédé, passé pardevant Wm J. Castell, notaire, daté du 4 décembre 1876, enregistré dans le livre des transferts 106, fol. 888.

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélie, dans le troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 269, borné par la dite rue Amélie, les rues Pomiston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélie sur une profondeur de cent cent (111) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent cent (111) pieds sept (7) pouces sur la ligne du côté la plus près de la rue Camp; le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix-neuf. Acquis par même veuve Bridget M. Pegarty le 15 décembre 1896, livre des transferts 165, folio 230.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements différés du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement; les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié. L'acquéreur de sommes payer en-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en-dessous et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

906 rue Perdido.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21

## David Freeman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Succession d'Alcide B. LeBesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." No 100 233

### MAGNIFIQUE

# COTTAGE DOUBLE,

### 1215-17 RUE NORD DUPRE,

A L'ENCAN

## MARDI, 6 AOUT 1912.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 19 juin 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée ledit ordre adressé à DAVID FREEMAN, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 6 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, carré No 384, désigné comme lot 9, borné par les rues Nord Dupré, Washington (actuellement De Soto) St-Jean (maintenant No 1) et Gayoso, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Dupré sur 150 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, suivant le croquis d'Edgar Pilié, voyer, daté du 14 janvier 1891 a servi à un acte de vente passé devant Jules F. Monnier, notaire, le 22 juin 1891. Acquis par feu Alcide B. Le Besque de E. Letellier, suivant acte devant M. Villeret, notaire, le 16 mai 1910, enregistré dans le livre de transferts numéro 139, folio 36.

Conditions comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912 et tous certificats. Acte de vente devant A. J. Bonzi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vente ensuite aux baux existants. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication chez

DAVID FREEMAN.

Encanteur,

Bureau 218 rue Baronne.

Chas Lonque et U. Mariani, avocats.

20 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE

### Succession d'Alcide B. Lebesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." NO. 100233

## CONTENU DE LA RESIDENCE, 714 RUE QUARTIER,

CONSISTANT EN AMEUBLEMENT DE SALON, AMEUBLEMENT DE CHAMBRE A COUCHER SALLE A MANGER BUFFET, USTENSILES DE CUISINE, FOURNEAU A GAZ, GLACIERE, TABLEAUX, CHAISES, BERCEUSES, PENDULES, ETC.,

A L'ENCAN

JEUDI, 11 JUILLET, A 11 HEURES A. M.,

sur les lieux, en vertu d'un ordre signé le 19 juin 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District sur la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à David Freeman, Encanteur.

Invent des enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant. Livraison immédiate.

DAVID FREEMAN, Encanteur,

Bureau, 218 rue Baronne.

Chas. Lonque, U. Mariani, avocats.

20 juin—30—juil 7 9 11

VENTES A L'ENCAN

## Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

### CONTENU de la RESIDENCE

### No 1408 rue Peniston

Succession de Mme Catherine Thomas veuve de Joseph Stitt.

No 98,610—Cour Civile de District, Division C.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 juin 1912 et signé à ladite date, par l'Hon. E. K. Skinner et à moi adressé je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI le 18 juillet à 11 heures A. M. les effets mobiliers décrits dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré consistant de—

Un lot de meubles, effets mobiliers, lingerie, vaisselle, bois de charpente, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU Encanteur.

7 juil—7 14 17 18

## Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

### LOT DE MEUBLES DE MENAGE.

SUCCESSION DE MRS ANN LEO.

No 99,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai aux enchères publiques le LUNDI 8 juillet 1912, à 11 heures du matin, sur les lieux No 1101 rue Cadiz, enseignure Chestnut—Un lot de meubles de ménage, suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux; livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur

Bureau 328 rue Carondelet.

G. G. Kroneberger, avocat.

26 juin—26 30—juil 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

### CE JOLI

# COTTAGE SIMPLE

### No 1101 Rue Cadiz,

Succession de Mme Ann Leo.

No 99,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur. Bureau No 328 rue Carondelet—le JEUDI, 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 241, borné par les rues Cadiz, Jena, Chestnut et Colisée, et mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acheteur devant James Boyd Grimage, notaire.

G. G. Kroeneberger, avocat.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Deux Terrains Vacants.

Sur la rue Sud Cortez.

SUCCESSION DE ROSE DIXON CONNUE COMME ROSE AUGUSTE, AUSI ROSE BRYANT.

No 100,707—Division B.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 328 rue Carondelet— MARDI, le 23 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu en cour ouverte le 12 juin 1912, jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après sera vendu.

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 727, borné par les rues D'Hemécourt, Saint-Charles et Télémaque, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 27 et 28 d'après un arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 1er février 1896 et d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez sur quatre-vingt-dix pieds en profondeur. Etant le même propriété que le demandeur Alvin Bryant, et la dite Rose Dixon décédée, a hérité le 4 juin 1901 de Wm H. Grunow dit, acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 181, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère tous les certificats et recherches de taxes ainsi que les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1912, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente et l'enregistrement aux frais de l'acquéreur, pardevant feu Weiss, notaire.

Lyle Saxon, avocat.

23 juin—23 23 30—juil 7 14 21 28

## Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS LIMITE OU RESERVE.

744-46 rue deuxième, enseignure Annonciation.

Cottage Double Convenant — Chambres de chaque côté

Succession de Mme D. Weinstein, No 1265. 28me Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson

—Il sera vendu—

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 7 juin 1912, par l'Hon. Prentice B. Eidson, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cet Etat, désigné par le No 1, dans l'îlet No 8, borné par les rues Septième, Hautème, Annemanie et Chippewa, sur un plan dressé par H. O. Brown, député voyer de ville, daté du 30 novembre 1910 annexé à un acte pardevant J. F. Dreyfous, notaire, le 9 décembre 1910, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des rues Annemanie et Septième et mesure trente-trois pieds de face à la rue Septième, le même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annemanie de quatre-vingt quatre pieds et six lignes et est composé du tout du lot original No 1, et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde s'il y en a, en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles et coutumières. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 en-dessous et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente, ledit acte devant être pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, Charles Bonin, F. A. Middleton, avocats pour le demandeur.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

VENTES A L'ENCAN

## Danziger & Tessier

VENTE EN PARTAGE.

Veuve Wm. P. Harper et ses vs Mineurs Forman.

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI 18 JUILLET 1912

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. F. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 446 borné par l'avenue St Charles, l'avenue Peters et les rues Dryades et Valmont, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage de Geo de Armas, voyer daté du 27 avril 1912, suivant lequel ledit lot B mesure 57 pieds 2 pouces de face à la rue St Charles, 54 pieds en largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Valmont de deux cent vingt quatre pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 208 pieds 1 pouce et 1 ligne.

2. Un certain lot de terrain situé dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus mentionnée désigné par le No 26 sur ledit plan de De Armas, suivant lequel ledit lot commence à une distance de 11 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryade et mesure 32 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 133 pieds 7 pouces et 6 lignes.

3. Un certain lot de terrain dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites désigné par le No 25, sur ledit plan par De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 32 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et ilet que les propriétés mentionnées ci-dessus, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par an d'intérêt depuis la date, tout avec les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Wm R. Leary, Encanteur, vs Mme Ellen Fromberg.

No 99,918—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 9 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 30 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon Forest Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, Lac, dans l'ilet borné par les rues Pryntanée, St Charles, Première et Deuxième, formant le coin des rues Prytanée et Deuxième, et mesurant 156 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de 177 pieds 4 pouces, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, et étant composé du tout des lots originaux Nos 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un plan par L. Riesenstein, voyer, daté du 21 avril 1860, déposé pour références en l'étude de Richard Benson, ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage résidence commode, ayant 2 étages dans le fond, contenant environ 15 chambres, vestibule, chambre à bain cabinet pour lingerie, etc., installations pour gaz et électricité, avant de cheminées en marbre dans les chambres principales.

Conditions — Comptant et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Bameon notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 9 16 23 30—juil 7 9

## Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ADAM WEBER.

No 100,871 — Cour Civile de District — Division A.

2306-10 rue Annonciation, entre les rues Philip et Harmony, Cottage double.

2312-14 rue Annonciation, entre les rues Philip et Harmony, Cottage double.

611-13 rue Philip, entre les rues St Thomas et Chippewa, Cottage double.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 juin 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Harmony, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1859, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2306-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double contenant 6 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec huit pour cent d'intérêt par an de telle date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurances, etc. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passé devant Felix J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

## Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Strolitz, veuve de Leon Lehman.

No 100,776.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée Division B, daté du 25 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété en vente, décrite, à savoir

Deux certains lots de terrain situés à Hanson City, paroisse de Jefferson et No 11, borné par les avenues Maryland et Farrar, le Boulevard Louisiane et la rue Bourse désignée par les numéros 22 et 23 sur un plan de ladite ville déposé au bureau du "Recorder" de la paroisse de Jefferson et mesurant comme suit 25 pieds de face chacun à l'avenue Maryland sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles à une allée en arrière.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant magasin, cinq chambres et hangar. A deux ilets de la gare du L. R. et N. R. R.

Les meubles et effets mobiliers dans l'affaire susmentionnée seront vendus à 2 heures de l'après-midi à la date susmentionnée sur les lieux No 2400 rue Iberville.

Conditions — Pour la propriété immobilière et effets mobiliers, comptant 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente devant W. W. Young notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

May Florence King, épouse de Charles L. Gunn, et als, vs Hazel Wildoner King et als.

No 100,569—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet,

MARDI, LE 30 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans